

Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR DES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 468 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 375 ET DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-LOUIS-DU-HA! HA!

- 1- **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 468**, modifiant le règlement de construction numéro 375.
- 2- **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 469**; sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Il est à noter que toutes les municipalités du Québec doivent en adopter un règlement avant le 1^{er} avril 2026 (art 137 PL69).

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par ces projets

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le conseil municipal, tiendra une consultation publique le **mardi 24 mars 2026 à 19 H 00** sur les projets de règlement numéro 468 – 469 en conformité avec les dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Que le secteur visé concerne l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha! ;

Qu'au cours de cette consultation publique, la mairesse rendra disponible les documents qui expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire par écrit ou par courriel adressé à la municipalité de St-Louis-du-Ha! Ha! ;

Que ces projets de règlement son disponible pour consultation au bureau municipal, au 95 rue St-Charles, aux heures habituelles d'ouverture (9h00 à midi, 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi).

Donné à Saint-Louis-du-Ha! Ha!
Ce 06 mars 2026



Par Marie-Josée Corbin
Directrice générale / Greffière-trésorière